



Printemps  
et Automne

### Maladies vectorielles à tiques

Les maladies vectorielles à tiques se transmettent par la morsure de tiques lorsque celles-ci sont infectées. Lorsque l'équidé passe à proximité, elle se laisse tomber sur lui puis s'y déplace pendant 24 à 48 h, avant de trouver l'endroit qui lui convient pour s'y implanter et se nourrir de sang. C'est à ce moment que les tiques transmettent les agents pathogènes.

La **piroplasmose** est la maladie la plus connue et la plus fréquente des maladies à tiques chez les chevaux, mais il existe également l'**anaplasmose** et la **borréliose** de Lyme.

Une étude menée en France en 2010 démontre la présence de tiques infectées sur l'ensemble du territoire.

Il est parfois difficile de suspecter la maladie car la majorité des équidés contaminés sont des **porteurs latents**, qui n'ont pas ou peu manifesté de signes cliniques : ils sont dits **asymptomatiques**. Ainsi, ces chevaux peuvent jouer le rôle de réservoir et représentent un **risque épidémiologique**. Ces maladies peuvent être transmises à des chevaux sains si un vecteur de transmission (la tique) est présent dans l'environnement.

### Prévention :

- Limiter les zones propices au développement de la tique : entretien régulier des prairies
- Examiner régulièrement et minutieusement tout le corps de votre cheval, les tiques préfèrent les zones où la peau est fine (nez, tête, poitrail, pli du coude, queue, pli du grasset)
- Retirer rapidement les tiques à l'aide d'un **tire-tique** et désinfecter la zone de morsure
- L'utilisation de produits acaricides ou répulsifs (sur prescription et avec conseil du vétérinaire) est possible, mais montre souvent une efficacité limitée



**Lisière de forêt  
Herbes hautes  
Broussailles**



	Piroplasmose	Anaplasmose	Borréliose = Maladie de Lyme
<b>Agents pathogènes</b>	<b>Piroplasme</b> (protozoaire parasite des globules rouges) • Babesia caballi : <b>babésiose</b> équine • Theileria equi : <b>theilériose</b> équine	<b>Bactérie</b> (parasite des globules blancs) <i>Anaplasma phagocytophilum</i>	<b>Bactérie</b> <i>Borrelia burgdorferi</i>
<b>Mortalité</b>	Faible pour la babésiose Pronostic plus réservé pour la theilériose	Faible	Faible
<b>Signes cliniques</b>	Hyperthermie, abattement, perte d'appétit		
	Augmentation de la fréquence cardiaque et respiratoire, Œdèmes des membres	• Ataxie	• Amaigrissement chronique • Raideur / Arthrite • Fourbure • Uvéite • Avortement
<b>Analyses</b>	Analyses <b>moléculaire</b> (PCR) en phase aiguë ou <b>sérologique</b> en phase chronique / asymptomatique		
	Frottis sanguin		

**Contactez rapidement  
votre vétérinaire en cas  
de suspicion !**



**Aucun vaccin** disponible en Europe contre  
les maladies à tiques chez les équidés

## Plantes toxiques pour les équidés, les reconnaître pour éviter les intoxications !

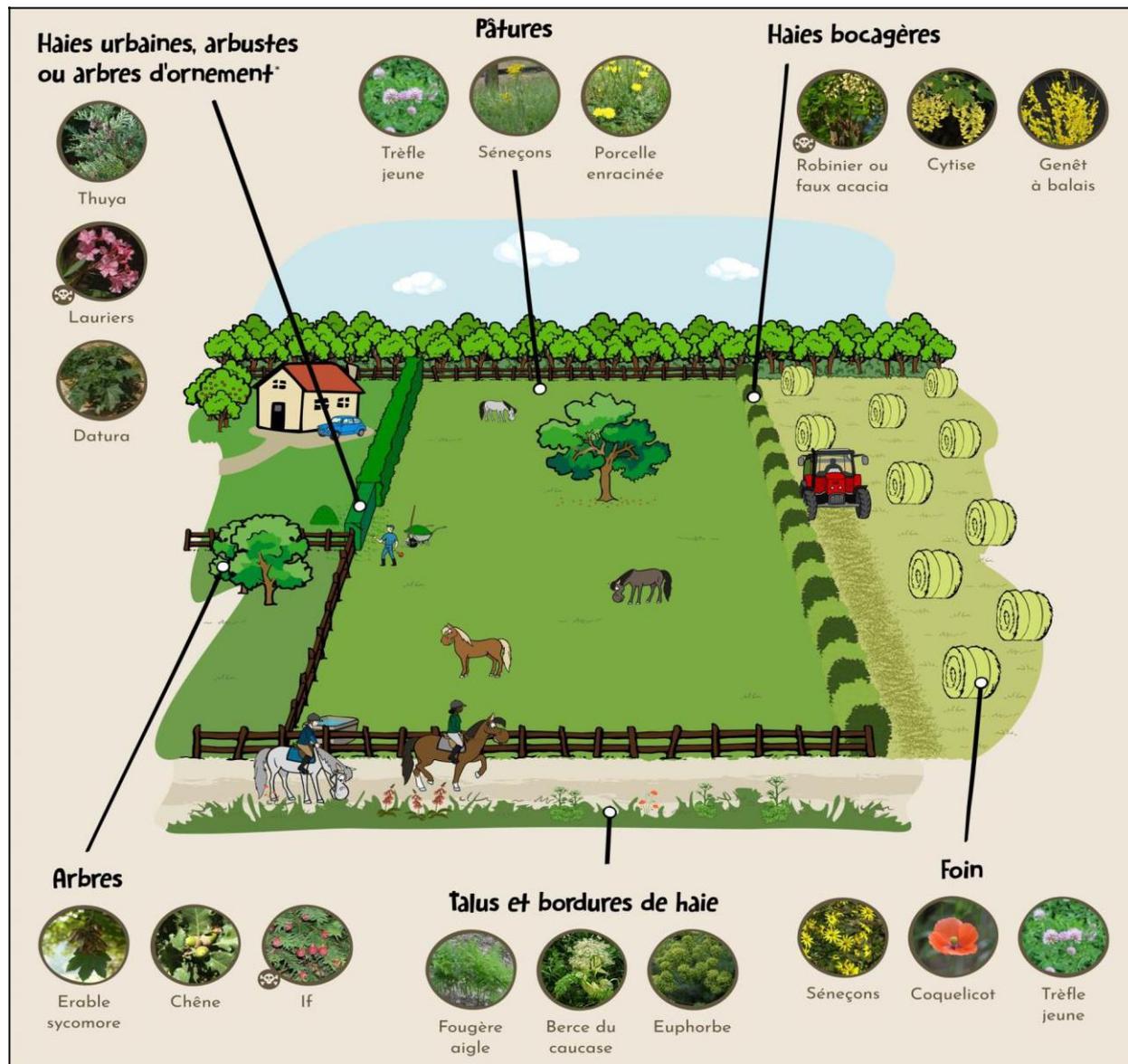
Avec la mise au pâturage des chevaux, il est nécessaire de reconnaître les plantes qui peuvent être toxiques pour les équidés. Les équidés savent reconnaître **naturellement** les plantes toxiques. Mais, lorsqu'elles sont coupées et mélangées au fourrage, l'équidé ne peut les déceler et peut donc en ingérer en quantité conséquente !

**Symptômes** : variables en fonction des plantes ; **troubles bénins** (photosensibilisation, gonflements) ou **troubles plus graves** (convulsions, atteintes cardiaques/nerveuses, ...) et **parfois mort** de l'animal en quelques heures en fonction de la nature de la plante, de la quantité ingérée et du poids de l'animal

**Prévention** : Quelques mesures simples sont à mettre en place :

- Sécuriser le pré avec des clôtures et des portes adaptées (divagations)
- Délimiter les zones à risques
- Eviter le surpâturage (favorise la colonisation d'espèces indésirables)

Si vous suspectez que votre équidé ait ingéré une plante toxique, **contactez immédiatement votre vétérinaire !**



Retrouvez l'intégralité des plantes toxiques sur le site du RESPE

Source : RESPE.fr

GDS Pas-de-Calais  
BP 80 032  
62 051 St Laurent-Blangy



**GDS**  
Pas-de-Calais

Téléphone : 03.21.60.48.98  
Mail : gds62@reseaugds.com



Avec le soutien du Conseil Départemental de l'Aisne

